

CHOlet

agglomération

CHOLET AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

LYS-HAUT-LAYON - PLAN 5 / 17

Prescrit le 18 septembre 2017
Arrêté le 19 mai 2025
Approuvé le

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Unité communale

Unité de commune déléguée

Unité parcellaire

Bât dur

Bât léger

Arbre à protéger

Bât autorisé à changer de destination

Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger

Hale protégée

Linéaire commercial

Boisement protégé

Carrière

Centralité commerciale

Emplacement Réserve

OAP Densification

OAP Extension

Zone Humide protégée

1AUE

1AUH

1AUU

2AUH

2AUU

2AUH

2AUU

AE

Agv

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nd

UA

UB

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

Echelle 1:5000

0

250

500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFiP

Emplacements réservés			
Commune	N°	Objet	Bénéficiaire Surface (m²)
LYS-HAUT-LAYON	3	Aménagement d'une voie de desserte	Commune 454
LYS-HAUT-LAYON	4	Aménagement d'un carrefour	Commune 696
LYS-HAUT-LAYON	5	Aménagement d'une voie et d'une zone tarapon	Commune 2037
LYS-HAUT-LAYON	17	Aménagement d'une extension du cimetière	Commune 487
LYS-HAUT-LAYON	18	Aménagement d'une voie de desserte	Commune 890